

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2010

Sous la présidence Monsieur PERON Patrick

- Adjoints :** Mesdames AQUE Marie - MAZZERO Peggy - LE LAN Joséphine et Messieurs MAROCHINI Eric - FOSSO Antoine - LEBOURG Gérald.
- Conseillers présents :** Mesdames WINZENRIETH Rolande - ANGELONI Muriel - CORION Patricia - CHOLLOT Sheree - ATHONADY Marie José, Messieurs NOAL Frédéric - CERBAI Joël - BONIFAZZI Guy - GULINO Jean-Claude - WAGNER Théodore.
- Conseiller(s) absent(s) :** Mesdames KOSTADINOVIC Stephanie et SPARAPANI Nicole (excusée) ainsi que Messieurs KAUFMAN Jacky, KRAMER Michel (excusé), MAROCCHINI Daniel et BERNARDINI Roland.
- Procuration(s) :** Madame NOIREZ Carmen pour Madame CHOLLOT Sheree.
Monsieur SCHMITT Gilbert pour Madame AQUE Marie.
Madame BECKER Bernadette pour Madame MAZZERO Peggy.
Monsieur ROSSI Jean-Luc pour Monsieur CERBAI Joël.
Madame TORRI Fabienne pour Madame CORION Patricia.
Monsieur STEFANOWSKI Jean-Michel pour Monsieur PERON Patrick.
- Secrétaire de séance :** Madame MAZZERO Peggy.
- Nombre de conseillers présents :** 16 au point n°1 et 17 pour les autres.

ORDRE DU JOUR

- 1) ☞ **Compte administratif 2009.**
- 2) ☞ **Compte de gestion 2009.**
- 3) ☞ **Affectation du résultat de fonctionnement 2009.**
- 4) ☞ **Débat d'orientation budgétaire 2010.**
- 5) ☞ **Vote des taux d'imposition 2010.**
- 6) ☞ **Transmission des actes par voie informatique : convention avec l'Etat.**
- 7) ☞ **Indemnité de stage.**
- 8) ☞ **Remerciements.**
- 9) ☞ **Informations diverses.**

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

26 MARS 2010

Le **MAIRE** ouvre la séance à 19 heures 30 et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'au public. Après avoir recensé les votes par procuration, **Monsieur PERON** demande si des remarques sont à formuler sur le compte-rendu du 25 février 2010. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le MAIRE nomme **Madame BECKER-MAZZERO** en qualité de secrétaire de séance

1) Compte administratif 2009.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur MAROCHINI Adjoint aux finances, sur avis favorable de la commission finance du 25 mars 2010, et après avoir délibéré, approuve à l'unanimité (1 abstention : Monsieur WAGNER) le compte administratif 2009 de la commune arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

↪	Dépenses 2009 : _____	3 899 227.02 €
↪	Recettes 2009 : _____	4 538 307.40 €
↪	Résultat de l'exercice 2009 (excédent) : _____	639 080.38 €
↪	Excédent 2008 reporté : _____	342 509.33 €
↪	Résultat global 2009 (excédent) : _____	981 589.71 €

Section d'investissement :

↪	Dépenses 2009 : _____	1 362 938.89 €
↪	Recettes 2009 : _____	1 352 393.84 €
↪	Résultat de l'exercice 2009 (déficit) : _____	-10 545.05 €
↪	Déficit 2008 reporté : _____	-766 749.33 €
↪	Résultat 2008 avant R.A.R. (déficit) _____	-777 294.38 €
↪	R.A.R. dépenses 2009-2010 : _____	-822 200,00 €
↪	R.A.R. recettes 2009-2010 : _____	889 930,00 €
↪	Résultat global 2009 avec R.A.R. (déficit) : _____	-709 564.38 €

Les chiffres concordent avec la comptabilité du Receveur municipal.

COMMENTAIRE.

Monsieur WAGNER relève le montant important, en 2009, des dépenses afférentes aux fournitures de voirie ainsi qu'aux « fêtes et cérémonies », pour lesquelles il précise que le budget a été doublé en 2 ans.

S'agissant des « fêtes et cérémonies », **Monsieur PERON** précise à **Monsieur WAGNER** que l'augmentation de ce poste budgétaire est totalement assumée et volontaire. Il ajoute que la liste majoritaire avait effectivement prévu de majorer ces dépenses dans le budget avec pour objectif affiché, la relance de l'animation de la ville. **Monsieur PERON** rappelle à ce titre que le colis offert aux « Anciens », en fin d'année, dont le coût avoisine les 10 000,00 €, fait partie de ces dépenses nouvelles, qui n'existaient pas auparavant ainsi que les 2 repas dansant pour les personnes âgées à Noël.

Concernant ce poste, **Monsieur MAROCHINI** précise que des ajustements seront opérés en 2010, mais qu'il faut aussi préciser que les recettes relatives aux « fêtes et cérémonies » ont également augmenté dans le budget 2009.

Pour ce qui concerne les fournitures de voirie, **Monsieur PERON** expose que les surcoûts constatés sur ce poste sont principalement induits par l'hiver 2009/2010, qui a contraint la ville à acheter beaucoup plus de sel de déneigement qu'il n'était prévu.

Monsieur PERON informe également l'assemblée que la municipalité recherche sans cesse des sources d'économies sur ses dépenses de fonctionnement et qu'à ce titre les contrats de téléphonie mobile et fixe ont été renégociés. Il regrette toutefois que des détériorations volontaires soient parfois commises et évoque alors la terre retrouvée dans le réservoir d'un véhicule communal dont la réparation s'est chiffrée à 7 400,00 €.

2) Compte de gestion 2009.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Conformément aux règles de comptabilité publique, le percepteur a transmis à la commune, avant la date limite du 30 juin, le compte de gestion 2009 de la commune ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur MAROCHINI Adjoint aux finances, sur avis favorable de la commission finances du 25 mars 2010, et après avoir délibéré, approuve à l'unanimité (1 abstention : Monsieur WAGNER) le Compte de Gestion 2009 du percepteur dont les écritures sont en tous points identiques à celles du compte administratif 2009 de la commune.

3) Affectation du résultat de fonctionnement 2009.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, qui précise que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice doit être affecté en priorité en réserves pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur MAROCHINI Adjoint aux finances, sur avis favorable de la commission finance du 25 mars 2010, et après délibération, décide à l'unanimité (1 abstention : Monsieur WAGNER) : d'affecter l'excédent de fonctionnement apparaissant au Compte Administratif 2009 de la commune soit 981 589,71 €.

- ✓ A l'article 1068 en recettes d'investissement pour 709 564,38 € correspondant au déficit d'investissement corrigé des restes à réaliser dépenses et recettes ;
- ✓ A l'article 002 en recettes de fonctionnement l'excédent restant soit 272 025,33 €.
Le déficit d'investissement 2009 (777 294,38 €) est repris purement et simplement au compte 001.

4) Débat d'orientation budgétaire 2010.

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote du budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions.

Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle. Il permet ainsi au conseil municipal :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Afin de mener à bien cette première étape du cycle budgétaire communal, le débat 2010 portera dans un premier temps sur l'examen du contexte économique national (environnement économique local et national, contexte financier, orientations budgétaires de l'Etat concernant le secteur public local et impact sur la collectivité). Après ce tour d'horizon relatif à l'évolution du contexte budgétaire, une analyse de la situation financière de la commune sera présentée avec pour objectif de déterminer les perspectives pour l'année à venir.

I.) ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE 2010.

Aux États-Unis, malgré les politiques monétaires et budgétaires menées par les autorités publiques (politique de taux zéro de la Fed et plans de relance massifs), la contraction de l'activité pourrait atteindre -2,6% en 2009. En 2010, les prévisions du consensus des économistes font état d'une reprise de la croissance américaine qui atteindrait 2,2 %.

L'activité de la zone euro a connu un repli sans précédent au 1er trimestre 2009 (-2,5%), puis une stabilisation au 2^{ème} trimestre ; sur l'ensemble de l'année 2009, la contraction du PIB atteindrait 3,9%. Avec une croissance anticipée par le consensus des économistes à 1%, la reprise de la zone euro demeurerait fragile en 2010.

En France, après quatre trimestres de repli, la croissance française affiche +0,3% au 2^{ème} trimestre 2009. Au global, l'évolution du PIB devrait s'inscrire à -2,2% en 2009 selon le consensus des économistes et atteindre +1,2% en 2010. Mais, les prévisions de croissance du PIB pour 2010, qui oscillent autour de cette moyenne entre +0,2% et +2,5%, reflètent bien le contexte d'incertitude actuel dans lequel s'inscrivent nos débats budgétaires. Cette prévision tient compte de plusieurs mécanismes de soutien de l'activité, notamment les mesures de relance qui soutiendraient les investissements publics (les collectivités territoriales comptent pour près de 73% de ces investissements publics), compensant l'atonie des investissements privés.

Toujours au niveau national, les prix à la consommation ont quasiment stagné en 2009 (+0,7%) en raison du très net repli des prix des produits pétroliers et des cours mondiaux des matières premières alimentaires. En 2010, l'inflation s'orienterait à la hausse et devrait s'élever à +1,4% selon le consensus des économistes. En conséquence, le taux d'intérêt sur le livret A devrait progresser de 0,25 points au 1^{er} mai 2010, après une chute massive depuis fin 2008.

S'agissant des déficits publics, leur dégradation est le résultat combiné des baisses de recettes et des mesures du plan de relance, ces dernières impactant à la fois les dépenses et les recettes. Les baisses de recettes de l'Etat sont essentiellement dues à des choix politiques décidés par le gouvernement : bouclier fiscal, suppression de la taxe professionnelle, exonérations diverses consenties aux entreprises, refus de créer des prélèvements sur les revenus boursiers... Le déficit public atteint 8,2% du PIB en 2009 (contre 4,4% anticipé en février 2009 lors de la programmation des finances publiques pour 2009-2012) ; il atteindrait 8,5% du PIB en 2010. La charge de la dette de l'Etat est désormais le deuxième poste de dépense du budget général de l'Etat (42,4 milliards d'euros), juste derrière l'Education Nationale (60 milliards) et la dette cumulée atteint 1 258 milliards d'euros soit plus de 80% du PIB.

Le temps des élections régionales passé, le Président de la république ne manquera pas de présenter la facture aux français pour combler le déficit. Il le fera de plusieurs manières : la première consistera à créer de nouveaux prélèvements comme la taxe carbone qui n'a pour but que d'augmenter les recettes de l'Etat. La deuxième consistera à poursuivre sa politique de réduction d'emplois utiles dans la Fonction Publique : enseignants, policiers, infirmières etc. Et enfin, les dotations aux collectivités territoriales seront fortement diminuées. La commune d'Algrange n'y échappera pas et dès cette année d'ailleurs, vous le constaterez par la suite, nos dotations (notamment la DGF) sont orientées à la baisse malgré la hausse du nombre d'habitants. Ce sont pourtant les collectivités qui soutiennent l'économie et l'emploi.

Il est à noter que toutes ces prévisions sont teintées d'incertitudes dont nous devons tenir compte dans l'élaboration de nos documents budgétaires.

II.) LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE : PERSPECTIVE 2010.

1. Analyse évolutive de la situation fiscale de la commune :

a) Evolution des taux d'imposition communaux

Le tableau ci-après reprend, pour les dernières années, l'évolution des taux d'imposition de la commune.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taxe d'Habitation	14,38	14,38	14,98	14,98	15,55	15,55	15,55	15,55	15,55	15,55
Foncier Bâti	11,89	11,89	13,57	13,57	14,08	14,08	14,08	14,08	14,08	14,08
Foncier Non Bâti	61,62	61,68	64,25	64,25	66,67	66,67	66,67	66,67	66,67	66,67

Pour 2010, à taux constants, le produit attendu des impôts locaux passera de 1 458 703 € en 2009 à 1 504 693 € soit une augmentation globale et prévisionnelle du produit de 3.15 % uniquement due à l'effet base (cf. tableau évolution des bases ci-dessous) et aux nouvelles constructions.

Le tableau ci-dessus montre que les taux des trois taxes (la taxe d'habitation, foncier non bâti, et foncier bâti), n'ont pas évolué depuis 2004, c'est-à-dire 6 années. Cependant compte tenu du contexte financier national, de la baisse des dotations d'Etat, de la progression normale des charges de gestion courante (électricité, gaz, eau, taxe carbone, charges de personnel, salage de la voirie...) et de la volonté municipale d'apporter à sa population un service amélioré, une majoration d'environ 1 point du taux de TF est envisagée sur 2010, générant un complément de recette prévisionnel de 50 000 € dans le budget 2010. A noter que les valeurs locatives sur la commune sont relativement faibles, expliquant que malgré une hausse de 1 point de la taxe foncière, le rendu financier n'est pas très important.

	Bases 2008	Bases 2009	Evolution 2009/2008	2010 (bases prévisionnelles)	Evolution 2010/2009
Taxe d'habitation	5 425 575	5 518 470	1.71 %	5 782 000	4.78 %
Foncier bâti	4 053 077	4 156 262	2.55 %	4 222 000	1.58 %
Foncier non bâti	17 547	18 062	2.93 %	16 700	-7.54 %

b) Dotations de fonctionnement de l'Etat

L'enveloppe normée regroupe la quasi-totalité des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, à l'exception du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA, 6,2 mds €), de certaines subventions versées par les ministères (1,8 md €) et des dégrèvements d'impôts locaux (16,4 mds €), sa progression est limitée à la moitié de l'inflation prévisionnelle, soit une hausse de

+0,6% (+268 millions d'euro par rapport à la LFI 2009, à champ constant). La sortie du FCTVA de l'enveloppe et la hausse limitée de l'enveloppe (+0,6%) permettent d'indexer les dotations d'investissement sur l'inflation prévisionnelle (après un gel en 2009) et de limiter la baisse subie par les compensations d'exonérations servant de variables d'ajustement (-3,6%). En incluant le FCTVA, la progression des concours financiers de l'État aux collectivités locales est comparable à l'inflation prévisionnelle, soit +1,2%.

Les dotations de l'Etat comprennent les dotations de fonctionnement de l'enveloppe normée –dotation globale de fonctionnement (DGF), dotation élu local, dotation général de décentralisation (DGD), dotation spéciale instituteurs, ainsi que les compensations fiscales (exo TH, FB, FNB).

⇒ La DGF :

Afin de concentrer la progression de l'effort financier de l'État en faveur des collectivités locales sur les autres composantes de l'enveloppe (autres dotations, variables d'ajustement), le PLF propose de déroger au mécanisme d'indexation de la DGF observé pour 2009. Ainsi, au lieu de retenir une évolution indexée sur le taux prévisionnel d'inflation (+1,2%), le montant de DGF de 2009 sera majoré de 0,6% (soit la moitié de l'inflation). Cette indexation représente 245 millions d'euro supplémentaires par rapport à 2009, contre 490 millions d'euro si l'évolution avait été calculée par rapport à l'inflation prévisionnelle. Ce nouveau mode de calcul de l'enveloppe globale de la DGF, pour laquelle les fonds supplémentaires sont inférieurs à ce qu'ils auraient été sous l'ancien calcul, entraîne une baisse des dotations pour de nombreuses collectivités. Ainsi, en 2010, la commune d'Algrange bénéficiera ainsi d'une DGF en diminution de 0,65% (-8 064,00 €) pour un montant de 1 235 881,00 € (1 243 945,00 € en 2009). Cette tendance à la baisse de la DGF ne s'était pas produite depuis 2004 et confirme la volonté de l'Etat de réduire sa contribution au financement du secteur local tout en réduisant les marges financières des collectivités locales en remplaçant des impôts par des dotations. La suppression de la taxe professionnelle illustre parfaitement cette affirmation.

⇒ Les autres dotations

La dotation spéciale instituteurs (DSI) suit la progression de la DGF. Le montant attribué à la commune en 2010 devrait avoisiner les 5 000 €.

c) Evolution de la fiscalité intercommunale

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sera cette année de 10,75% (il était à 9,07% en 2009 en 8,64% en 2008).

S'agissant de la fiscalité communautaire, les taux devraient être votés début avril et ne devraient pas évoluer à savoir : TH : 1,15%, TFB : 1,03%, TFNB : 5,90%.

Le taux de taxe professionnelle unique n'est quant à lui plus à déterminer et ce, suite à la suppression de la TP à compter de 2010. Un nouveau système va s'y substituer avec la création de la Contribution Economique Territoriale (CET) et l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER). La CET est composée de deux parts : la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) assise sur la valeur du foncier utilisé et la CVAE elle fonction de la valeur ajoutée mais plafonnée à 3% et activée selon différents seuils excluant de fait de nombreuses entreprises. En 2010, la compensation de l'Etat sera totale mais personne ne peut dire précisément aujourd'hui ce qu'il en sera après. Il n'est pas certain que le mécanisme compensateur imaginé permettra de maintenir les recettes de TP au niveau actuel. Or, il faut rappeler que même si la TP était perçue par la CAVF, une attribution de compensation (AC) et une dotation de solidarité communautaire (DSC) sont versés à notre commune et que l'on peut légitimement s'interroger sur leur pérennité.

2. Analyse du niveau d'endettement de la commune et perspective 2010 :

Les tableaux ci dessous font apparaître les ratios issus des comptes administratifs pour la période 2001/2009.

a) annuité de la dette / autofinancement brut

Si ce ratio est supérieur ou égal à 1, l'épargne dégagée en fonctionnement sert uniquement à rembourser les emprunts déjà mobilisés. La marge de manœuvre pour de nouvelles opérations d'équipement est donc nulle.

	CA 2001	CA 2002	CA 2003	CA 2004
(Remboursement intérêt + capital) Annuité de la dette	1 060 434,00 €	822 693,00 €	840 609,00 €	713 975,00 €
Autofinancement brut (recettes réelles de fctmnt.- dépenses réelles de fctmnt de l'année.)	317 511,00 €	538 662,00 €	646 549,00 €	1 313 284 €
	= 3,34 années	= 1,53 années	= 1,30 années	= 0,54 années
	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008
(Remboursement intérêt + capital) Annuité de la dette	719 662,00 €	756 025,00 €	781 377,00 €	788 498,00 €
Autofinancement brut (recettes réelles de fctmnt.- dépenses réelles de fctmnt de l'année.)	791 921,00 €	886 000,00 €	871 303,00 €	839 733,00 €
	= 0,90 années	= 0,85 années	= 0,90 années	= 0,94 années

CA 2009	
(Remboursement intérêt + capital) Annuité de la dette	787 991,00€
Autofinancement brut (recettes réelles de fctmnt.- dépenses réelles de fctmnt de l'année.)	713 327,00 €
	= 1,10 années

Le résultat exceptionnel de 2004 est lié à des cessions d'immobilisations (bâtiment du chemin des dames) ayant une influence sur le total des recettes réelles de l'année.

Bien que la commune n'ait pas contracté d'emprunt en 2009, l'évolution à la hausse du ratio s'explique par deux facteurs : d'une part l'augmentation modérée de l'annuité de la dette, en 2009, mais pour sa part capital uniquement (la part intérêts étant quant à elle en baisse), et d'autre part, une légère baisse de l'autofinancement brut.

b) annuité de la dette / recettes réelles de fonctionnement

Si ce résultat excède 20% des recettes de fonctionnement, l'endettement est élevé. L'autofinancement net servant à financer en partie les nouveaux équipements est faible.

	CA 2001	CA 2002	CA 2003	CA 2004
Annuité de la dette x 100 Recettes réelles de fonctionnement hors opérations d'ordre	$\frac{1\,060\,434,00 \times 100}{3\,542\,283,00} = 29,93\%$	$\frac{822\,693,00 \times 100}{3\,834\,119,00} = 21,51\%$	$\frac{840\,609,00 \times 100}{3\,855\,256,00} = 21,80\%$	$\frac{713\,975,00 \times 100}{4\,497\,978,00} = 15,87\%$
	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008
Annuité de la dette x 100 Recettes réelles de fonctionnement hors opérations d'ordre	$\frac{719\,662,00 \times 100}{4\,109\,529} = 17,54\%$	$\frac{756\,025,00 \times 100}{4\,333\,926} = 17,44\%$	$\frac{781\,377,00 \times 100}{4\,463\,525} = 17,50\%$	$\frac{788\,498,00 \times 100}{4\,506\,730} = 17,50\%$
	CA 2009			
Annuité de la dette x 100 Recettes réelles de fonctionnement hors opérations d'ordre	$\frac{787\,991,00 \times 100}{4\,445\,220} = 17,73\%$			

Le résultat exceptionnel de 2004 est lié à des cessions d'immobilisations ayant une influence sur le total des recettes réelles de l'année. A taux constants, on constate une stagnation de l'endettement communal avec un ratio qui demeure inférieur à 20% mais qui reste élevé au regard du ratio des communes de la même strate en France, environ 12,5%. On remarque que la légère dégradation de ce ratio provient de la baisse des recettes de fonctionnement, l'annuité de la dette étant quasiment identique entre 2008 et 2009.

c) dette totale en capital au 31 décembre / recettes réelles de fonctionnement

Ce ratio permet de juger de l'importance de l'endettement par rapport aux ressources courantes de la collectivité. Si ce ratio est supérieur à 2, la situation devient critique.

	CA 2001	CA 2002	CA 2003	CA 2004
Dette totale en capital au 31 décembre Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	$\frac{8\,012\,407,00}{3\,542\,283,00} = 2,26$	$\frac{7\,912\,003,00}{3\,834\,119,00} = 2,06$	$\frac{7\,786\,414,00}{3\,855\,256,00} = 2,02$	$\frac{7\,175\,617,00}{4\,497\,978,00} = 1,59$
	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008
Dette totale en capital au 31 décembre Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	$\frac{6\,676\,802}{4\,109\,529} = 1,62$	$\frac{6\,173\,147}{4\,333\,926} = 1,42$	$\frac{5\,630\,338}{4\,463\,525} = 1,26$	$\frac{5\,062\,212}{4\,506\,730} = 1,12$

CA 2009	
$\frac{\text{Dette totale en capital au 31 décembre}}{\text{Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice}} = \frac{4\,468\,329\ \text{€}}{4\,445\,220\ \text{€}} = 1,01$	

En 2009, la baisse de l'endettement communal se confirme, le ratio étant inférieur à celui constaté en 2004, année pour laquelle les recettes réelles de fonctionnement étaient pourtant quasiment identiques à celles de 2009.

Il faut également préciser que les remboursements anticipés réalisés en 2010 amélioreront davantage ce ratio car la dette totale en capital, au 31/12/2010, sera allégée de 269 000 €.

d) intérêts de la dette / dépenses réelles de fonctionnement

Ce ratio souligne la part des dépenses de fonctionnement affectées aux règlements des intérêts.

	CA 2001	CA 2002	CA 2003	CA 2004
$\frac{\text{Intérêts de la dette}}{\text{Dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts)}} = \frac{438\,300,00\ \text{€}}{2\,766\,455,00\ \text{€}} = 15,84\%$	$\frac{438\,300,00\ \text{€}}{2\,766\,455,00\ \text{€}} = 15,84\%$	$\frac{342\,289,00\ \text{€}}{2\,951\,033,00\ \text{€}} = 11,60\%$	$\frac{309\,163,00\ \text{€}}{2\,899\,544,00\ \text{€}} = 10,66\%$	$\frac{238\,537,00\ \text{€}}{2\,946\,157,00\ \text{€}} = 8,09\%$
	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008
$\frac{\text{Intérêts de la dette}}{\text{Dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts)}} = \frac{220\,833\ \text{€}}{3\,096\,775\ \text{€}} = 7,13\%$	$\frac{220\,833\ \text{€}}{3\,096\,775\ \text{€}} = 7,13\%$	$\frac{234\,034\ \text{€}}{3\,196\,188\ \text{€}} = 7,32\%$	$\frac{238\,060\ \text{€}}{3\,354\,161\ \text{€}} = 7,10\%$	$\frac{220\,731\ \text{€}}{3\,446\,266\ \text{€}} = 6,02\%$
CA 2009				
$\frac{\text{Intérêts de la dette}}{\text{Dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts)}} = \frac{194\,355\ \text{€}}{3\,731\,893\ \text{€}} = 5,21\%$	$\frac{194\,355\ \text{€}}{3\,731\,893\ \text{€}} = 5,21\%$			

On constate qu'en 2010, la tendance à la baisse s'est confirmée, la part des dépenses de fonctionnement affectée aux remboursements des emprunts étant encore réduite, les intérêts de la dette représentant une part de moins en moins importante dans nos dépenses de fonctionnement.

e) annuité de la dette / l'épargne de gestion

Si ce ratio est supérieur à 1, cela traduit une incapacité à financer le remboursement de l'annuité de la dette par les recettes de fonctionnement.

	CA 2001	CA 2002	CA 2003	CA 2004
$\frac{\text{Annuité des emprunts (capital + intérêts)}}{\text{Épargne de gestion (recettes réelles - dépenses réelles + intérêts de la dette)}} = \frac{1\,060\,434,00\ \text{€}}{755\,811,00\ \text{€}} = 1,40$	$\frac{1\,060\,434,00\ \text{€}}{755\,811,00\ \text{€}} = 1,40$	$\frac{822\,693,00\ \text{€}}{883\,088,00\ \text{€}} = 0,93$	$\frac{840\,609,00\ \text{€}}{949\,230,00\ \text{€}} = 0,88$	$\frac{713\,975,00\ \text{€}}{1\,074\,747,00\ \text{€}} = 0,66$
	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008
$\frac{\text{Annuité des emprunts (capital + intérêts)}}{\text{Épargne de gestion (recettes réelles - dépenses réelles + intérêts de la dette)}} = \frac{719\,662\ \text{€}}{1\,012\,754\ \text{€}} = 0,71$	$\frac{719\,662\ \text{€}}{1\,012\,754\ \text{€}} = 0,71$	$\frac{756\,025,00\ \text{€}}{1\,120\,034\ \text{€}} = 0,67$	$\frac{781\,377,00\ \text{€}}{1\,109\,364,00\ \text{€}} = 0,70$	$\frac{788\,498\ \text{€}}{1\,060\,464\ \text{€}} = 0,74$

CA 2009	
Annuité des emprunts (capital + intérêts)	787 991 €
Épargne de gestion (recettes réelles - dépenses réelles+ intérêts de la dette)	907 682 €
=	= 0.87

La légère dégradation de ce ratio est la conséquence de l'évolution structurelle des finances locales. On constate en effet une augmentation des dépenses de fonctionnement légèrement plus importante que les recettes de la même section.

Les ratios présentés permettent d'observer l'évolution du taux d'endettement de la commune. On constate une nouvelle fois que les résultats du compte administratif font apparaître une tendance stable.

Le budget 2010 sera d'ailleurs une fois encore clôturé sans emprunts, ce qui témoigne de la volonté municipale de poursuivre son désendettement. D'autre part, et compte tenu du remboursement anticipé, en 2010, de 4 emprunts, la dette totale en capital sera allégée de 269 000,00 €. Ces deux facteurs cumulés vont permettre à la commune d'accroître sa capacité d'emprunt pour les années à venir.

La baisse de l'épargne de gestion oblige par ailleurs à une double compensation. La première sur les dépenses en maîtrisant au mieux les dépenses de gestion courante et de personnel sans renier les services apportés à la population. La seconde sur les recettes par un ajustement de la fiscalité sur les propriétaires et par la recherche de nouvelles recettes (subventions) ou la valorisation de la DGF attendue pour 2011 compte tenu de la hausse de population. Sans ces ajustements l'effet de ciseau (écart recettes et dépenses de fonctionnement), constaté depuis plusieurs années, risque de s'accroître.

3. Dépenses de fonctionnement 2010.

a) Les charges à caractère général :

Dans ce chapitre budgétaire, les prévisions 2010 intégreront les prévisions de dépenses suivantes :

- **En matière de sécurité :** les travaux de mise aux normes des bâtiments ouverts au public seront poursuivis en 2010. Un crédit de 7 500 € sera ouvert afin de permettre l'abattage et l'élagage d'arbres présentant un risque pour les proches riverains. S'agissant des agents du service technique, des formations spécifiques pour les conducteurs d'engins sont également prévues.
- **En matière d'action éducative, culturelle et sociale :** Poursuite du développement des actions sociales en faveur de la jeunesse, notamment par le partenariat avec les PEP 57 et la CAF pour ce qui concerne l'accueil périscolaire. Développement des actions culturelles avec un crédit de 99 400€ prévu au budget 2010, comprenant le festival de la musique (50 000 €) mais également d'autres événements comme le festival de l'environnement, des soirées cabarets et café-concert. Nouveauté 2010, la mise en route de l'atelier d'initiation informatique à la bibliothèque municipale qui fonctionne depuis février et qui permet aux adhérents inscrits de s'initier à la pratique de l'informatique (traitement de texte, tableur, internet) ainsi qu'aux techniques de base de la photo et de la vidéo numérique. S'agissant du foyer des anciens, les animations seront poursuivies et étoffées.
- **En matière d'amélioration du cadre de vie :** un crédit spécifique important de 28 500,00 € est prévu au budget pour le fleurissement de la ville. Parallèlement, les efforts seront poursuivis afin de rendre notre ville plus attractive en matière de fleurissement et d'embellissement à budget quasiment égal comparé à 2009. L'embellissement de notre commune se fait aussi par le gros travail de l'équipe des agents affectés aux espaces verts. Pour cette raison, nous allons investir dans des outils plus efficaces, débroussailleuses, tondeuses etc....

b) Les charges de personnel

Le point d'indice de la fonction publique, qui sert de base au calcul du salaire des fonctionnaires territoriaux augmentera de 0.5 % en juillet 2010.

Parallèlement, les prévisions budgétaires 2010 intègrent également la rémunération d'un nouveau maçon, qui devrait être recruté à partir de mai 2010, ainsi que d'une ATSEM (si le recrutement est confirmé) à compter de la rentrée de septembre 2010.

Douze agents sous contrats aidés sont également intégrés dans les dépenses budgétaires 2010 dont un aide maçon qui devrait être recruté à partir d'avril.

c) Les autres charges de gestion courante :

Il est prévu pour 2010 de maintenir au niveau de 2009 l'aide apportée aux associations communales.

Concernant l'aide sociale, la dotation demeure, pour 2010, inchangée à 40 000,00 €, 10 000 € sont également prévus pour permettre le paiement du panier des anciens directement sur le budget du CCAS et 1 000,00 € sont affectés à l'animation, portant à 51 000,00 € le budget global de l'aide apportée au budget du CCAS en 2010. Les 11 000,00 € de différence avec 2009 correspondent à un transfert du poste fêtes et cérémonies vers le compte du CCAS.

d) Les charges financières :

Elles seront encore en baisse par rapport à 2009 compte tenu de la volonté municipale de ne pas contracter de nouvel emprunt en 2010. Le montant des intérêts à rembourser sur 2010 s'élèvera à 166 050,00 €, intégrant la part des intérêts liée aux remboursements anticipés. Comparé à 2009, ce poste sera en baisse de 17%.

e) Les charges exceptionnelles :

La principale dépense apparaissant dans ce chapitre concerne la subvention allouée par la commune pour les ravalements de façade pour lesquels un crédit de 15 000,00 € est consacré dans le budget 2010, soit une majoration de 20% comparée au montant prévu en 2009, en raison d'une forte demande dans ce domaine. Il est projeté d'ailleurs de revoir le système et de mettre en place des zones d'aides prioritaires dans la ville pour traiter les quartiers où l'habitat est le plus dégradé.

4. Recettes de fonctionnement 2010

a) Atténuation de charges :

Les recettes sont en hausse sur ce poste en raison du nombre plus important de personnels employés sous contrats aidés et, donc, du nombre plus important de remboursement prévus. Il faut toutefois noter également à ce niveau la très grande variabilité des taux de remboursement et l'incapacité du Gouvernement à définir une politique de soutien à l'emploi stable. Les changements successifs d'orientation en ce domaine ne sont pas de nature à permettre des prévisions budgétaires robustes.

b) Les concours financiers de l'Etat :

A la suite de la présentation en première partie des modifications apportées aux concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales les montants des dotations Etat, pour celles qui sont connues au moment de la rédaction de la présente note, sont fixés comme suit :

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : Diminue de 0,65% et passe de 1 243 945,00 € en 2009 à 1 235 882,00 € en 2010, le calcul de la dotation étant encore basé sur la population au 31 décembre 2006.

S'agissant de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) et de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), les montants non communiqués au jour de la rédaction du DOB seront intégrés dans le projet aux valeurs de 2009 soit 237 000,00 € pour la DNP et 65 000,00 € pour la DSR. Toutefois, l'augmentation de la pression fiscale liée d'une part, à l'augmentation envisagée du taux communal de Foncier Bâti et de la stagnation, en 2010, de la fiscalité additionnelle de la communauté d'agglomération du Val de Fensch, devraient permettre à la commune de conserver ces dotations.

c) Les dotations versées par la communauté d'agglomération :

La dotation de compensation devrait rester stable en 2010 avec un montant fixé à 311 000,00 €.

Idem pour la dotation de solidarité à 96 700,00 €.

d) Le produit des impôts :

Il est prévu en 2010 de majorer d'un point le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et ce en raison de 3 facteurs :

- D'une part, maintenir une pression fiscale qui permette à la ville de conserver certaines dotations d'Etat assises sur cette pression fiscale et notamment la Dotation Nationale de Péréquation qui représentait 237 800 € dans le budget 2010. Il est à souligner que ce système, injuste, contraint les communes à envisager des hausses de la fiscalité pour ne pas perdre ces aides de l'état.
- D'autre part, apporter des recettes supplémentaires et ce afin de limiter la tendance générale constatées au niveau des collectivités locales qui voit les dépenses de fonctionnement augmenter plus rapidement que les recettes : les choix budgétaires arrêtés par le gouvernement en matière de finances locales, qui impactent à la baisse les subventions et dotations allouées aux collectivités locales, obligent ces collectivités, dont la commune, à trouver de nouvelles recettes pour maintenir les services apportés à la population.
- Et enfin, les embauches envisagées d'un maçon et d'une ATSEM qui engendreront mécaniquement une hausse des dépenses de personnel. Il est à noter que ces deux emplois vont être concrètement très utiles à la population et aux enfants des écoles en particulier.

Les taux 2010 seraient alors arrêtés comme suit :

- TH : _____ 15,55 %
- FB : _____ 15,08 %
- FNB : _____ 66,67 %

5. Les dépenses d'investissement 2010

Sont constituées d'une part par les « restes à réaliser » de l'année précédente qui sont principalement :

- Le remplacement de la toiture du bâtiment communal sis rue des coquelicots,
- L'aménagement du 1^{er} étage du bâtiment périscolaire,
- L'aménagement de voiries communales (Rue des alliés, Impasse Mine d'Angevillers, Place F Mitterrand).

Et d'autre part par les nouveaux programmes :

- Le remplacement des fenêtres de l'école primaire de la mairie et de divers logements communaux (39 rue Wilson),
- L'acquisition de 25 nouveaux ordinateurs de bureau pour les écoles,
- L'achat de nouvelles guirlandes de Noël
- L'acquisition de praticables pour les festivités qui permettra d'éviter les nombreux déplacements effectués pour aller chercher et ramener le matériel que nous empruntons actuellement aux communes voisines,
- La réhabilitation du centre socio culturel qui comprendra : le remplacement de tous les vitrages y compris les grandes baies vitrées et la réfection complète des sanitaires et du carrelage du hall d'entrée,
- L'acquisition de matériel pour le service technique avec notamment le remplacement de la tondeuse autoportée utilisée pour la tonte des stades, l'acquisition de nouveaux camions avec plateau, l'achat de bancs (10) et de bacs à sel (10), et l'achat à crédit, selon une formule à déterminer, d'un nouveau tractopelle,
- L'aménagement d'une nouvelle aire de jeux rue des genêts et le remplacement d'une partie du grillage installés autour des cours de tennis, la seconde partie étant prévue en 2011,
- L'achat de panneaux de signalisation,
- La réfection complète des trottoirs rue Foch (de la mairie à l'hôpital de part et d'autre de la route),
- La remise en état intégrale de la fresque rue Foch,
- Le paiement de la part communale dans les opérations de dépollution et de requalification du site de l'ancienne mine sainte barbe en lien avec l'EPFL,
- Les études nécessaires au projet de création d'un boulodrome (sondage du sol et frais de maîtrise d'œuvre),
- Les travaux en régie avec notamment l'aménagement des combles et de la cave de la mairie ainsi que la réfection complète de deux logements communaux rue Wilson,
- Le remboursement du capital des emprunts, qui intègrera cette année le remboursement anticipé des 4 emprunts courants encore sur les bâtiments appartenant à la commune et situé 23 rue Poincaré et 19 rue Clémenceau.

A noter également que des demandes de subventions vont être déposées pour la réalisation des travaux d'isolation extérieure du bâtiment communal situé rue des coquelicots et pour l'aménagement d'aires de jeux rue des genêts, rue des américains ainsi qu'à proximité du centre d'accueil périscolaire. En fonction du montant des aides accordées pour ces dossiers des décisions modificatives pourront intervenir dans le budget pour intégrer tout ou partie de ces dépenses.

Et enfin, nous envisageons des études pour préparer les dossiers de demandes de subvention pour l'aménagement du quartier du Witten.

6. Les recettes d'investissement 2010

Pour ces travaux, des financements sont prévus et correspondent à des aides apportées par le Département, l'Etat, la Région et l'EPFL (dans le cadre des études d'aménagement du site de l'ancienne mine sainte barbe).

La CAF continuera également à nous accompagner pour les dépenses d'investissement en relation directe avec le contrat enfance jeunesse.

A noter toutefois que la commune va autofinancer un certain nombre d'investissement pour lesquels les partenaires financiers n'octroient pas de subventions (achat matériel service technique et entretien de voirie notamment) et sans emprunts.

Le fonds de compensation de la TVA ainsi que des cessions de terrains (5 parcelles rue des alliés pour 350 000,00 €, les bâtiments rue Clémenceau et rue Poincaré pour 550 000,00 € et les terrains situés derrière l'odéon pour environ 45 000,00 €) viendront compléter les recettes d'investissements 2010.

La région, l'Etat et le Département ont également été sollicités dans le cadre du volet après mine pour les importants travaux de réhabilitation des cités minières pour lesquelles des demandes de subvention seront instruites en 2010. Les travaux de l'impasse de la mine d'Angevillers seront ainsi subventionnés pratiquement à 100%. Pour la rue de Londres, la préfecture a été sollicitée pour réajuster à hauteur du nouveau coût réel des travaux les subventions précédemment attribuées sur la base du coût initial, inférieur d'environ 900 000,00 € à ce qu'il a fallu rajouter pour traiter intégralement l'assainissement.

CONCLUSION

Le projet de budget 2010, tel qu'il est présenté, s'équilibre sans emprunt pour la 3^{ème} année consécutive et permet un autofinancement conséquent des dépenses d'investissement.

Il conviendra toutefois de maintenir une gestion saine des dépenses de fonctionnement et de rechercher les meilleurs financements attribuables aux différentes actions menées par la municipalité afin de préserver cette capacité d'autofinancement ainsi qu'une pression fiscale contenue. Il est à noter que le contexte financier mondial extrêmement tendu et les choix de l'Etat vont accentuer les baisses de dotations. Le conseil général réduit également ses aides aux communes ainsi que la CAF, privée de recettes en raison des allègements de cotisations aux entreprises décidés par le gouvernement. Nous en mesurons déjà les effets en 2010. Les temps qui s'annoncent nous contraindront ainsi de dépenser au plus juste et de maintenir notre politique de recherche de subventions, aussi minimes fussent-elles. La crise qui traverse notre pays ne nous fait pas oublier le personnel communal. Vous avez pu prendre

connaissance des embauches envisagées en 2010, ainsi que de l'augmentation du nombre d'agents employés sous contrats aidés au service technique.

COMMENTAIRE.

Sur le plan général, **Monsieur PERON** évoque le taux d'endettement de la France, pratiquement comparable à celui de la Grèce. Il rappelle que sous le gouvernement Balladur, le taux d'endettement est passé de 47% à 57%, de 57 à 68% sous le gouvernement Raffarin en 3 ans pour atteindre finalement 83% en 2010 sous la présidence de Nicolas SARKOZY, également ministre dans les gouvernements précités.

Monsieur MAROCHINI précise également qu'à travers le budget 2010, l'objectif de l'équipe majoritaire consiste à poursuivre le désendettement communal. Il ajoute que la dette représente actuellement 560,00 €/habitant et qu'elle a culminé dans le passé à 1 200,00 €/habitant.

Monsieur MAROCHINI expose ensuite que la commune va également poursuivre sa politique d'embauche de personnel qualifié dans des domaines spécifiques et qu'à ce titre un maçon et une ATSEM seront recrutés en 2010.

Il poursuit et ajoute que pour la première fois depuis 2004, la DGF de l'Etat va baisser et que la commune va perdre environ 10 000,00 € sur ce poste en 2010, perte à laquelle viendra s'ajouter la suppression de la Taxe Professionnelle dont la compensation inégale prévue par l'Etat va forcément induire un transfert de l'impôt, des sociétés vers les particuliers.

Concernant la fiscalité, **Monsieur MAROCHINI** rappelle que les taux communaux n'ont pas évolué depuis 6 ans et que la situation économique globalement défavorable va contraindre la commune à majorer d'un point son taux de taxe foncière, assurant une recette d'environ 50 000,00 €.

A ce sujet **Monsieur PERON** précise que sur ces 50 000,00 €, 10 000,00 € proviendront de l'augmentation des bases de cotisation (non décidée par le conseil municipal), et que 40 000,00 € seront la conséquence directe de l'augmentation du taux communal.

Monsieur MAROCHINI poursuit et informe l'assemblée que cette majoration entraînera, pour les propriétaires concernés, une majoration moyenne d'environ 15,00 € sur l'année. Il ajoute également que la commune d'Algrange est une commune pauvre s'agissant de ses bases fiscales et qu'une augmentation d'un point du taux de TF décidée à Algrange n'a pas les mêmes répercussions financières que celle qui pourrait être appliquée dans d'autres communes de la vallée. Ainsi et pour ne citer que cet exemple, le produit de TF en 2009 sur Algrange représentait environ 91,00 €/habitant, avec un taux de 14,08 %, il était de 105,00 €/habitant à Nilvange avec un taux à 13,82%.

Monsieur PERON précise quant à lui que le fait de ne majorer que le taux de TF est une décision volontaire, le souhait étant de ne pas pénaliser les redevables de la TH. La TH touche tous les habitants sans conditions de ressources, la TF ne concerne que les propriétaires et encore, nous le faisons de façon mesurée. Il ajoute que cette augmentation ira intégralement dans les services à la population, d'une manière ou d'une autre, embauche d'aide maternelle pour les enfants, aires de jeux, sécurité, voiries etc... Elle comblera partiellement les baisses des dotations de l'état.

A **Monsieur WAGNER** qui demande si la réfection de la rue de la Paix sera réalisée en 2011, **Monsieur PERON** lui précise que si les financements sollicités sont obtenus en temps et en heure, les travaux se dérouleront selon le calendrier initialement prévu.

Monsieur WAGNER ajoute ensuite que la commune n'a pas emprunté depuis 7 ans et non depuis 3 ans comme indiqué dans le DOB.

Monsieur PERON lui précise alors que le DOB est présenté par l'équipe en place depuis 2008, qui n'a pas réalisé d'emprunt depuis...3 ans. Si nous devons parler de la gestion de l'équipe municipale précédente dans notre DOB, il faudrait alors équilibrer les constats entre le positif et le négatif, car du négatif, il y en a eu, sinon, pourquoi la population aurait voulu le changement et nous aurait élu ?

Nous parlons de ce qui relève de nos choix de gestion depuis notre élection en 2008, à partir de notre programme validé par la population. C'est sur cette politique que nous rendrons des comptes.

5) Taux d'imposition 2010.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des impôts ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur MAROCHINI Adjoint aux finances et sur proposition de la commission des finances du 25 mars 2010 se prononce à l'unanimité sur les taux communaux d'imposition suivants pour 2010.

✓ Taxe d'Habitation _____	15,55 %
✓ Foncier bâti _____	15,08 %
✓ Foncier non bâti _____	66,67 %

6) Transmission des actes par voie informatique : convention avec l'Etat.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui prévoit que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le préfet une convention ;

Vu la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CERBAI et après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer avec le Préfet de la Moselle la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

7) Indemnités de stage.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances et notamment son article 9 ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, sur avis favorable de la commission des finances du 25 mars 2010 et après avoir délibéré, fixe à l'unanimité à 300,00 € l'indemnité mensuelle de stage qui sera attribuée à tout stagiaire qui sera accueilli en mairie pour une durée supérieure ou égale à 3 mois.

8) AS Foot : avance sur subvention 2010.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'anticiper le versement d'une partie de la subvention de fonctionnement annuellement allouée à l'AS Football et ce consécutivement aux décalages existant entre le calendrier comptable de la commune et le calendrier sportif ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur FOSSO, adjoint aux sports, sur avis favorable de la commission des finances du 25 mars 2010, après délibération et à l'unanimité.

Accepte le versement d'une avance de 10 000,00 € sur la subvention globale 2010 qui sera allouée à l'ASA Football,

Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2010.

COMMENTAIRE.

Monsieur FOSSO précise à l'assemblée que la situation financière du club s'est considérablement améliorée : déficitaire de 100 000,00 € l'année dernière, la trésorerie de l'AS Foot devrait être équilibrée à la fin de la saison 2010.

Il est également confirmé à **Monsieur WAGNER** que la subvention pour la saison 2010/2011 sera en baisse, l'équipe descendant en DHR.

S'agissant de l'équipe féminine, qui évolue en D2, une subvention annuelle est versée au club par la communauté d'agglomération du Val de Fensch dans le cadre du label « sportif haut niveau » mis en place par la communauté d'agglomération du Val de Fensch sous l'impulsion de son **vice président chargé des sports, Monsieur CERBAI Joël** conseiller municipal délégué de la commune d'Algrange.

9) Informations diverses.

Monsieur LEBOURG fait état d'une rencontre avec l'inspectrice de l'Education Nationale qui prévoit l'ouverture d'une classe sur Algrange à la rentrée de septembre 2010 et ce consécutivement au nombre d'élèves recensés par les services de l'Education Nationale sur Algrange. Il ajoute que l'inspectrice souhaite que l'ouverture se fasse à l'école primaire de la mairie, mais qu'il apparaît plus judicieux de solliciter cette ouverture à l'école Wilson afin de rétablir la situation existante avant la fermeture décidée en 2008 par les services du rectorat.

Une réunion avec les directeurs et directrices d'écoles et la FCPE, est prévue la semaine prochaine pour prendre une décision.

Divers points de circulation sont ensuite évoqués :

- La dangerosité du carrefour situé au bas de la rue des jardins lorsque l'on veut rejoindre l'Etincelle, (**Monsieur WAGNER**)
- La sortie de la rue Jeanne d'Arc sur la rue des Alliés, puis celle de la rue des Alliés sur la rue Foch, (**Monsieur MAROCHINI**)
- La sortie de la rue de Londres sur l'artère principale. (**Madame ATHONADY**)

Ces points seront soumis à l'avis de la commission ad hoc qui sera prochainement réunie.

La séance est levée à 22 heures 30.